



Corgoloin Tête et Jambes
Assemblée Générale du vendredi 7 octobre 2022
A 18h – Salle des Fêtes à Corgoloin

PROCES VERBAL

Adhérents présents :

Jocelyne AUFFRET, Michèle BENOIT, Françoise BESOZZI, Philibert DE MERODE, Patrick et Marie-Hélène DESSOLLE, Jean-Philippe DUPIN, Annie LE MERRER, Monique NAUDIN, Tatiana NOUVEAU, Marc PAILLET, Françoise PETIOT, Michèle PETITOT, Martine ROCCHI, Annick SAUVAIN, Nadine TACCARD.

Adhérents excusés (procurations) :

Claude AUFFRET, Brigitte et Gilles BOUSSARD, Marie-Hélène CHALUMEAU, Maryse CHASSARD, Anne CLAVELIER, Christiane DREYON, Marie-Thérèse GACHOT, Anne-Marie LEDOUX.

Adhérents absents :

Jocelyne BOSSU, Marie-Rose BOUCHARD, Pascal BUTELET, Patricia CHABAS, Chantal CHAPELLE, Chantal CORNOT, Chantal DA MOTA, Chantal DUPLUS, Jean-Paul JANICOT, Colette JUILLARD, Annick LAMY, Claudine LECOMTE, Nicole LEFILS, Nathalie LEDIG, Gérard LIGER, Rachel MAZOYER, Nicole MISSET, Valérie NICOLAS, Annie et Roberto PELLIZZARI, Danielle RAMAUD, Michèle et Patrick RIGNAULT, Nicole RODIER, Michèle SCHIAVETTO, Isabelle SIMONNOT, Rémy TACCARD, Nadège TONNELIER, Catherine TRIPARD.

Présences extérieures :

Valérie DUREUIL, Conseillère Départementale de la Côte d'Or
Christian MEZZAVILLA 1^{er} adjoint représentant Mr Dominique VERET – Maire de Corgoloin (excusé)
Muriel SEICHON (Professeur de dessin)
Armelle MEZZAVILLA

Excusés :

Hubert POULOT – Conseiller Départemental de la Côte d'Or
Muriel JEANNIARD

Quorum non atteint : 16 présents + 9 procurations = 25 sur 55 adhérents

PRÉCISION SUR LA LÉGISLATION :

associations.gouv.fr
créer, gérer et développer son association

Publié le : jeudi 4 août 2011 - Modifié le : mardi 28 février 2017



« Ni la loi de 1901 ni son décret d'application n'ont prévu de quorum.

Toutefois, des dispositions réglementaires peuvent en prévoir dans le cadre d'agrément. Ce point doit être vérifié si votre association est agréée. A défaut, ainsi que si les statuts n'en prévoient pas, aucun quorum "automatique" ou "minimum" n'est applicable »

Dans notre association, aucun article dans les statuts ne prévoit de quorum.

MOT D'ACCUEIL

La Présidente remercie vivement l'assemblée de leur présence.

RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

La Présidente remercie Monsieur Dominique Véret et son Conseil Municipal pour le prêt des salles communales. Elle remercie tout particulièrement les membres du Conseil d'Administration pour leur investissement, leur disponibilité et leur présence aux diverses réunions.

Des remerciements sont également adressés à Muriel Seichon pour son cours mensuel de dessin/peinture et également Noémie Sirandré cheffe de chœur.

Rappelons que ces 2 intervenantes sont rémunérées en qualité d'auto-entrepreneuses.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021/2022

EFFECTIF : Total de l'association : 55 personnes sachant que certaines personnes adhèrent à plusieurs sections.

Année A-1 = 31 personnes

Année A-2 = 62 personnes

LES SECTIONS : 3 sections

<u>Dessin</u>	<u>Chorale</u>	<u>Randos</u>	<u>Marche</u> <u>Promenades</u>
12 personnes	15 personnes	23 personnes	26 personnes

ACTIVITES :

■ Dessin Peinture : Responsables de la section : Martine Rocchi et Nicole Lefils

Les cours mensuels sont dispensés le **jeudi de 14h à 17h** dans l'ancienne salle de classe (salle à gauche de la salle des fêtes) - Place de la Mairie à Corgoloin.

Nous sommes toujours en recherche de nouveaux élèves. Parlez-en autour de vous, l'ambiance est très bonne et tout le monde prend plaisir à se retrouver régulièrement.

■ Chorale : Responsable de la section : Michèle Petitot.

Pour la saison 2021/2022, Noémie Sirandré a assuré les cours les mercredis de 18h30 à 20h30 à la salle des fêtes de Corgoloin. Malheureusement, à l'issue de cette année, elle n'a pas reconduit sa prestation.

■ Marche : Responsable de la section : Patrick Dessolle.

Comme d'habitude et avec la même assiduité, les marcheurs ont parcouru environ 130 km en 9 randonnées et 57 km pour 9 promenades.

Moyenne des participants à chaque sortie : 11 randonneurs et 14 marcheurs

Les marches ont lieu un samedi par mois en ½ journée l'hiver, c'est-à-dire de novembre à février inclus et en journée entière de mars à juin avec repas tiré du sac. Les promenades ont lieu tous les premiers lundis de chaque mois.

■ Section « JOUONS ENSEMBLE » :

Cette nouvelle section créée le 11 mars 2020 n'a pas rencontré un franc succès. Néanmoins, à la demande de certains membres, nous allons la maintenir encore une année. De la publicité sera faite pour essayer de motiver les habitants du village.

RAPPEL DES PERIODES D'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Pour la saison précédente et pour toutes les sections, les activités se sont déroulées du 1^{er} octobre au 30 juin. A compter de la nouvelle saison 2022/2023 et à la demande des adhérents, les activités se dérouleront du 1er septembre 2022 au 30 juin 2023.

Mise au vote du RAPPORT D'ACTIVITE : validation à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER

Je tiens tout d'abord à rappeler que l'Association a reçu une subvention de **500 €** de la Commune de Corgoloin et **200 €** du Conseil Départemental représenté ce soir par Mme Valérie Dureuil. Un grand merci à la Municipalité de Corgoloin et à nos conseillers départementaux qui nous soutiennent tout au long de l'année.

BILAN DES SORTIES DE LA SAISON :

La parole est donnée à la trésorière, Françoise Petiot, qui nous expose les bilans négatifs des deux sorties suivantes avant de passer au bilan arrêté au 30 juin 2022 :

- Fête des Lumières à Lyon le 9 décembre 2021

La navigation sur le Rhône et la Saône n'a pas été possible en raison des crues.

Suite au mécontentement des participants, un courrier de réclamation a été envoyé à l'agence « Morey Voyages » à la suite de quoi nous avons été dédommagés de 18€ par personne soit un chèque global de **738€**. Pour satisfaire les adhérents et leur entourage, le Conseil d'Administration a décidé le 11 janvier 2022 d'allouer un dédommagement complémentaire de 12€ par personne soit un dédommagement total de **30 €** par personne. **Perte de départ 597 € ramené à 507 €** du fait que 3 personnes ont fait don des 30€.

- Colombey les 2 Eglises le 13 mai 2022

Le devis de Girardot était basé sur 45 personnes. Sur 41 personnes inscrites, seules 38 ont participé ce qui a engendré une perte de **530 €** pour l'association. A noté que 2 personnes ont fait don du prix du voyage à l'association ce qui ramène la perte finale à **330 €**

BILAN FINANCIER



COMPTE D'EXPLOITATION 2021 - 2022 arrêté au 30 JUIN 2022

Postes :	Recettes		Dépenses		Solde par postes
	SOUS-TOTAUX	TOTAUX	SOUS-TOTAUX	TOTAUX	
Adhésions		1 305.00 €			1 305.00 €
Individuelles à 25 €					
42 adhérents	1 050.00 €				
1 adhérent à compter de février 22	15.00 €				
Couples à 40 €					
12 adhérents	240.00 €				
55					
Chorale		1 200.00 €			
Cotisations (80€)					
15 choristes	1 200.00 €			1 550.00 €	-350.00 €
Dessin		963.00 €			
Cotisations (85€ 1 cours)					
12 élèves	1 020.00 €				
Remboursement 6 mois cours de dessin JEANNIARD Muriel	-57.00 €				
Marchés		53.00 €			
Inscriptions des marcheurs extérieurs	53.00 €				
Fonctionnement :		1 075.64 €			
Intérêts parts sociales	0.64 €				
Subventions :					
Commune	500.00 €				
Conseil Départemental 200 € accordé	200.00 €				
Participation adhérents restaurant	375.00 €				
Manifestations :		0.00 €			
Recettes					
Sorties :		11 580.00 €			
Morey Voyage Lyon 9/12/2021					
19 association + 23 extérieurs +2 assurances	5 942.00 €			5 967.00 €	
Dédommagement MOREY Voyage Lyon 9/12/2021	738.00 €			50.00 €	Perte de 507€
Dons adhérents (restitutions dédommagement)	90.00 €			1 260.00 €	
Girardot Voyages Colombey Les 2 Eglises 13/05/2022					
Inscriptions : 38	3 800.00 €				
Don suite annulation	200.00 €				
Inscriptions Restaurant La Cotinière St- Jean-de-Losne					
15 association +9 extérieurs	810.00 €			792.00 €	Bénéfice de 18 €
ONAC (anciens combattants) :		149.00 €			
Vente bleuets 11 novembre 2021	85.00 €			85.00 €	
Vente bleuets 8 mai 2022	64.00 €			64.00 €	
TOTAUX		16 325.64 €		16 320.67 €	

BENEFICE DE L'EXERCICE 4.97 €

NB : Résultat sans subventions = -695.03 €

Report de l'exercice précédent 6 309.84 €

Virement du compte courant C sur livret A -2 000.00 €

TOTAL COMPTE COURANT 30/06/2022 4 314.81 €

COMPTE LIVRET A + INTERETS 5 245.38 €

PARTS SOCIALES -49.50 €

9 509.69 €

Mise au vote du RAPPORT FINANCIER : validation à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Nous rappelons que seuls les membres à jour de leur cotisation et qui s'inscrivent pour la nouvelle saison peuvent se présenter et participer à l'élection du Conseil d'Administration.

Constitution du Conseil d'Administration à ce jour :

Présidente : Annick Sauvain
Trésorière : Françoise Petiot

Vice-président : Patrick Dessolle
Secrétaire : Marie-Hélène Dessolle

Référente Chorale : Michèle Petitot
Référentes Dessin : Martine Rocchi et Nicole Lefils
Référent Marche : Patrick Dessolle

Membres : Danielle Rambaud, Marc Paillet, Françoise Besozzi, Martine Rocchi

Annonce de la démission de Danièle Rambaud par courrier en date du 18 février 2022

Armelle Mezzavilla se présente pour rejoindre le Conseil d'Administration.

Répartition des postes au nouveau Conseil d'Administration

Présidente : Annick Sauvain
Trésorier : Françoise Petiot

Vice-président : Patrick Dessolle
Secrétaire : Marie-Hélène Dessolle

Référent Chorale : à voir en cours d'année à la reprise avec un nouveau chef de chœur
Référents Dessin : Martine Rocchi et Nicole Lefils
Référent Marche : Patrick Dessolle

Membres : Marc Paillet, Michèle Petitot, Françoise Besozzi, Armelle Mezzavilla.

DEMANDE D'APPROBATION DU NOUVEAU BUREAU A L'ASSEMBLÉE

Le nouveau Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité

COTISATIONS

Pour cette nouvelle saison 2022/2023, les cotisations à l'Association restent inchangées.

Rappel de la tarification :

Adhésion à l'Association : Personne seule 25 € - Couple 40 €

+

Cotisation Chorale : 80 € par personne

Cotisation Dessin/Peinture : 85 € par personne

Cotisation Couture/Tricot : 110 € par personne

Cotisation Marche : 0 €, l'adhésion à l'Association donnant droit à la marche

(Randonneur occasionnel et non adhérent : 3 € par personne)

A noter également que le remboursement de la cotisation ne se fera que pour motif valable et sur décision du comité.

Chaque futur adhérent pourra bénéficier de **2 essais gratuits** sur chacune des disciplines

- Marche ▪ Dessin ▪ Chorale ▪ Couture/Tricot

Mise au vote des TARIFS COTISATIONS : approbation à l'unanimité

RENTREE 2022/2023

1. Mise en veille de la chorale «Les Voix de la Côte » faute d'avoir trouvé un(e) chef (fe) de chœur – en recherche depuis fin juin.
2. Le projet « Les choristes font leur cinéma » prévu en juin 2023 n'aura donc pas lieu.
3. Sortie cabaret « Moulin du Lac » à Trivy – complet avec 61 personnes

PROJETS 2022/2023

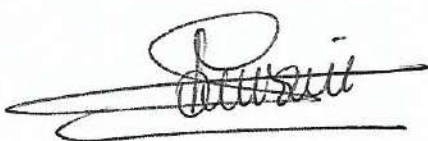
- Ouverture de la section couture/tricot un samedi par mois animé par Sandrine Thibault.
- Exposition dessin/peinture/ couture en fin de saison.
- Mise en place d'une carte « sympathisant » pour les non adhérents qui permettrait de profiter de tarifs plus intéressants aux sorties sans participer à l'activité de l'association.
- Sortie au théâtre sur Paris
- Zénith à Dijon
- Cours de cuisine qui seraient dispensés par Annie Le Merrer et Françoise Besozzi (jour, montant à définir avec les futures animatrices)
- Propositions du bureau : Guédelon, randonnée sur un WE dans le Jura, journée en Bresse, Marché de Noël

QUESTIONS DIVERSES – aucune

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre question, la séance est levée à 19h15.

Tous les participants sont invités à partager le verre de l'amitié.

La Présidente,



Annick SAUVAIN

La Trésorière,



Françoise Petiot

La Secrétaire,



Marie-Hélène Dessolle